

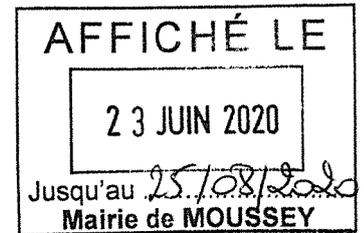


Département de l'Aube
Arrondissement de Troyes

COMMUNE DE MOUSSEY

DECISION N°2/2020

**Autorisation de dépôt d'un permis modificatif
Rénovation du presbytère et réhabilitation de la salle des associations**



Le Maire de la commune de Moussey,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n°16-2017 du 6 avril 2017 autorisant le dépôt d'un permis de démolir et d'un permis de construire ;

Vu le permis de construire n°PC 0102601800002 délivré le 2 août 2018 ;

Considérant qu'il est nécessaire de décaler une place de stationnement, de mettre à jour le plan des réseaux, et de modifier des éléments du presbytère et de la salle communale ;

Considérant que la nature des travaux modificatifs sur les parcelles cadastrales référencées AD 5 et 6 nécessitent le dépôt d'une demande de permis de construire modificatif,

D E C I D E

Article Unique : Le dépôt d'un permis modificatif pour demander la permission pour les travaux suivants est autorisé :

- Décalage d'une place de stationnement,
- Mise à jour du plan des réseaux,
- Modification des dimensions de l'auvent créé du presbytère,
- Façade contre l'auvent créé du presbytère entièrement bardée,
- Suppression des persiennes métalliques et modifications de certains volets bois sur le presbytère,
- Modification des portes du presbytère,
- Remplacement d'une porte double vitrée par une porte double pleine, changement de couleur et du sens d'ouverture de portes de la salle communale,
- Ajout d'une porte entre le garage pompiers et l'atelier local technique.

Fait à Moussey, le 18 juin 2020

Le Maire, Bruno FARINE

